RÈGLEMENT

Article 1 : Organisation
La seizième édition de La Ronde de la Tour Ribas est organisée par l'Office Communal de la Culture, des Sports et du Tourisme.

Article 2 : Départ et arrivée
Le départ et l'arrivée sont jugés près du Square Marcel Chevalier.

Article 3 : Frais d'engagement
Les frais d'engagement sont fixés à 10 € pour la Course des As et 7 € pour la course populaire.

Article 4 : Inscriptions
Les inscriptions seront prises par courrier, en joignant un chèque à l'ordre de l'OCCST et sur place, le jour J, à proximité de la ligne de départ du Square Marcel Chevalier.
Inscriptions sur www.endurancechrono.com.

Article 5 : Retrait des dossards
Les retraits des dossards s'effectueront à proximité de la ligne de départ, au Square Marcel Chevalier, à partir de 13h00.

Article 6 : Circuits
Le parcours est indiqué par des flèches. Il emprunte les rues et les chemins de la commune de Saint-Laurent-des-Arbres. La distance sera marquée tous les kilomètres.
Un poste de ravitaillement est prévu au km 2 pour la Course populaire et la Course des As. Et au km 4.5 pour la Course des As.

Article 7 : Récompenses
Seuls les coureurs ayant effectués régulièrement la course correspondant à la catégorie à laquelle ils appartiennent pourront être récompensés.
Pour la Course des As les trois premiers du scratch (hommes et femmes) et les trois premiers de chaque catégorie seront récompensés par des coupes, médailles et autres lots.
Pour la course populaire, seul le premier de chaque catégorie sera récompensé.
Il n'y aura pas de cumul de récompense.

Article 8 : Epreuve
Conformément à la loi N°99-223 du 23 mars 1999, tous les concurrents y compris les enfants devront présenter soit une licence FFA, soit un certificat médical avec la mention «Autorisation à la pratique de la course à pied de compétition», datant de moins d'un an.

Article 9 : Assurances
Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance Responsabilité civile et déclinent toute responsabilité pour tout accident physiologique, immédiat ou futur.

Article 10 : Sécurité
Les épreuves sont encadrées par les organisateurs, médecins et ambulanciers. En dehors des véhicules des organisateurs aucun autre véhicule ne pourra suivre la course. Tous les concurrents devront être prudents et respecter le code de la route.

BULLETIN D'INSCRIPTION

N° de dossard : _____ Nom : _____ Prénom : _____

Sexe : _____ Année de naissance : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Commune : _____

Mail : _____

Catégorie : _____

Licence n° : _____ Club : _____

☐ Course des As : 10 €

☐ Course populaire : 7 €

Je soussigné(e), déclare avoir pris connaissance du réglement, et l'accepter. Je m'engage à n'exercer aucune poursuite judiciaire à l'encontre des organisateurs pour tout incident ou accident pouvant résulter de ma participation à cette épreuve.
Ci-joint un certificat médical de moins d'un an mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique sportive en compétition ou la photocopie de la licence F.F.A en cours de validité (ou autre licence en cours de validité).

Signature, précédée de la mention «lu et approuvé» :

AUTORISATION PARENTALE POUR LES MINEURS

Je soussigné(e) _____

autorise mon fils/ma fille _____

à participer à La Ronde de la Tour Ribas et dégage les organisateurs de toute responsabilité pour tout incident physiologique qui pourrait survenir du fait de sa participation.

Fait le 2018 à

Signature du tuteur légal, précédée de la mention «lu et approuvé» :

Joindre un chèque à l'ordre de l'OCCST à la présente demande

Contacts & renseignements :
Ahmed RAHALI : 06 30 24 35 53
Mairie : 04 66 50 01 09